

CANDIDATURE POUR LE PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS D'INTENTION (PAPI D'INTENTION)

Conseil Communautaire du 1^{er} Mars 2018

D 2018	B	05
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 (dossier 1) – 71 (dossiers 2) – 72 (dossier 3) – 73 (dossier 5) – 71 (dossier 6 à 17)	
Votants	75 (dossiers 1) – 77 (dossiers 2) – 78 (dossier 3 à 5) – 76 (dossier 6 à 17)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 février 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET (+ pouvoir S. DE LAMARLIERE jusqu'au dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 2) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 2) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir J. CORREGES pour le dossier 1) – Michel HOSPITAL – Philippe LABARDIN (+ pouvoir L. VALAY pour le dossier 1) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (à compter du dossier 5)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 5)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN [sup.]
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 5)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSOT – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.]
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (+ pouvoir D. RINAUDO) – Eric BOUCHAUD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir L. KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU (+ pouvoir R. BARD)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 2) – Pierre IMBERT - Jacques BILIRIT - Danièle ANGOT - Lydie ANGELY – Joël HOCQUELET – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (jusqu'au dossier 4) - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Liliane KULTON – Dante RINAUDO – Régis BARD – Valérie TACCO – Régine POVEDA (à compter du dossier 6) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 6)

Pouvoirs de

Jacqueline CORREGES à Jean-Luc DUBOURG (dossier 1) – Sophie BORDERIE à Régine POVEDA – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (dossier 1) – Sylvie De LAMARLIERE à Daniel BENQUET (jusqu'au dossier 4) – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Dante RINAUDO à Daniel BARBAS – Régis BARD à Laurence LOUBIAT-MOREAU – Joël HOCQUELET à Charles CILLIÈRES (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Vincent PAULEY

CANDIDATURE POUR LE PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS D'INTENTION (PAPI D'INTENTION)

Objet de la délibération

Val de Garonne Agglomération a porté en 2016 et 2017 l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur les 19 communes inondables de son territoire ainsi que les 2 communes situées en amont de la Garonne, que sont Monheurt et Nicole.

A présent et afin de mettre en œuvre cette stratégie, il est nécessaire d'engager un programme d'études, appelé Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) sur la période 2018-2020. Ce PAPI d'intention permettra notamment à l'agglomération de définir son système d'endiguement et de préciser et programmer les travaux et les aménagements à mener dans un PAPI complet, qui sera mis en œuvre après la réalisation du PAPI d'intention.

Exposé des motifs

Suite à la validation de la SLGRI par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2017, il est nécessaire de mettre en application les objectifs définis dans ce document stratégique qui a été élaboré dans le cadre d'un comité de pilotage regroupant 41 membres.

Conformément à la directive inondation et au cahier des charges PAPI 3 du ministère de la transition écologique et solidaire, VGA doit, à présent, développer un programme d'études afin de définir et programmer les travaux et les aménagements qui seront nécessaires à la prévention des inondations sur son territoire.

Une proposition de Programme d'Action et de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) a donc été élaborée et rédigée par les membres du comité de pilotage. Cette proposition de PAPI d'intention doit permettre de réaliser notamment une étude globale nécessaire à la définition et au classement de notre système d'endiguement.

Cette étude globale a pour objectif de mieux connaître la vulnérabilité de notre territoire en fonction des différentes crues et de choisir les digues à classer en fonction des coûts induits (montant des travaux, réalisation des études obligatoires (Visite Techniques Annuelles et Etudes de Dangers), entretien, surveillance...). Afin de mener à bien ce PAPI d'intention, il sera nécessaire de s'appuyer sur la modélisation hydraulique des crues, de prévoir la consultation des populations et d'y intégrer la réalisation des études réglementaires obligatoires sur les différents ouvrages de protection classés. Au-delà, le PAPI d'intention a aussi pour objectif de réaliser l'ensemble des études nécessaires et préalables à la réalisation des travaux programmés sur notre système de protection des inondations. A ce titre, le PAPI d'intention doit prendre en compte l'état actuel et l'évolution de l'aménagement de notre territoire et de son urbanisme, mais doit également contenir une évaluation des incidents et des impacts de ses futurs travaux sur l'environnement.

A terme le PAPI d'intention, qui représente la phase étude et conception, doit permettre la mise en œuvre d'un PAPI complet, qui lui concerne la réalisation des travaux définis et programmés dans le PAPI d'intention.

En parallèle à ces études globales proposées dans le PAPI d'intention et à la rédaction du dossier de PAPI complet qui seront portées par VGA en partenariat avec la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (pour les Communes de Nicole et Monheurt), certaines actions devront être portées par d'autres maîtres d'ouvrage, dans leurs domaines de compétences.

Ainsi, les communes devront porter, avec, éventuellement, un accompagnement administratif et technique des services de VGA, les actions sur l'information des populations et la gestion de crise, conformément à leurs compétences.

Le dossier de candidature du PAPI d'intention est découpé en axes définis comme suit :

- Axe 0 : Animation,
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : Gestion des écoulements,
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

et en 40 fiches actions conformément aux prescriptions des services de l'Etat.

Le budget prévisionnel global du PAPI d'intention est de 698 500 € HT : A l'exception des Visites Techniques Approfondies inscrites dans la fiche action 7.3, l'Etat et l'Europe (fonds Feder) financent l'ensemble des actions du PAPI d'intention à hauteur de 70 à 80 %.

Ce coût prévisionnel est défini dans le plan de financement ci-après

COUT PREVISIONNEL et PLAN de FINANCEMENT du PAPI d'intention (2018-2020)				
DEPENSES		RECETTES		
	En € HT		Taux d'intervention	Recette estimée
Animation	112 500 €	FEDER	28.3 %	197 550 €
Etude diagnostic et définition du système d'endiguement	301 000 €	ETAT (Fonds Barnier et BOP 181)	45.5 %	318 000 €
Rédaction du PAPI complet	70 000 €	Autofinancement VGA	23.8 %	166 485 €
Communication et sensibilisation	25 000 €	Autofinancement Confluent	2.4 %	16 465 €
Etudes réglementaires	190 000 €			
TOTAL	698 500 €	TOTAL		698 500 €

La répartition financière proposée, entre VGA et la CCP concernant les frais de l'étude globale restant à charge après subvention, s'appuie sur le linéaire de digue connu à ce jour. Cette répartition correspond à un ratio de 91 % du restant à charge pour VGA (soit 23.8 % du montant total) et 9 % du restant à charge pour la CCP (soit 2.4 % du montant total).

Le Conseil Communautaire,

- Valide** Le dossier de candidature du Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention 2018-2020
- Décide** que VGA porte la coordination et l'animation du PAPI d'intention
- Valide** le portage de l'ensemble des actions du PAPI d'intention dont VGA aura la maîtrise d'ouvrage
- Valide** le plan de financement suivant :

COUT PREVISIONNEL et PLAN de FINANCEMENT du PAPI d'intention (2018-2020)				
DEPENSES en E HT		RECETTES		
	En € HT		Taux d'intervention	Recette estimée
Animation	112 500 €	FEDER	28.3 %	197 550 €
Etude diagnostic et définition du système d'endiguement	301 000 €	ETAT (Fonds Barnier et BOP 181)	45.5 %	318 000 €
Rédaction du PAPI complet	70 000 €	Autofinancement VGA	23.8 %	166 485 €
Communication et sensibilisation	25 000 €	Autofinancement Confluent	2.4 %	16 465 €
Etudes réglementaires	190 000 €			
TOTAL	698 500 €	TOTAL		698 500 €

Autorise

Le Président à solliciter les co-financements auprès de l'Etat et de l'Europe tel que définis dans le dossier de candidature du PAPI d'intention.

Autorise

Le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier de candidature, et notamment la convention cadre et la convention financière.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	78
<i>Pour</i>	78
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 1^{er} mars 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 2/03/2018